

TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS

STOP !



ALORS QU'UN NOUVEAU RÉGIME HORAIRE SE MET EN PLACE POUR LES OFFICIERS SUITE AU RECOURS DU SECOND SYNDICAT D'OFFICIERS ET LA SUPPRESSION DE LA LATITUDE OPÉRATIONNELLE,

ALORS QUE CE NOUVEAU SYSTÈME DEVAIT APPORTER DES GARANTIES ET DE LA SOUPLESSE (FORCÉMENT MOINS QUE LA LATITUDE OPÉRATIONNELLE PORTÉE PAR SYNERGIE-OFFICIERS !!!),

CE RÉGIME HORAIRE SE VOIT MORT-NÉ DU FAIT D'UNE MISE EN ŒUVRE DÉLÉTÈRE ET MALSAIN DE LA HIÉRARCHIE POLICIÈRE QUI N'ACCEPTE TOUJOURS PAS LE STATUT DE CADRES DES OFFICIERS ET LEUR POSITIONNEMENT, ET DONC NE LEUR FAIT PAS CONFIANCE.

Plusieurs points sont totalement intolérables et en opposition complète avec la philosophie affichée par l'administration lorsque l'APORTT a été présenté et voté en comité technique central :

➡ LES PLAGES FIXES DEVAIENT ÊTRE RÉDUITES ET PRATIQUEMENT UNIFORMES POUR TOUS, AVEC DES ADAPTATIONS À LA MARGE - CE N'EST ABSOLUMENT PAS LE CAS !!!!

Des différences existent sur un même territoire entre directions et même entre services identiques au sein de certaines directions. Il est inadmissible pour la DGPN et les Directions centrales de ne pas imposer des règles uniformes à appliquer en conformité avec la philosophie du texte.

➡ LES OFFICIERS DEVAIENT ENREGISTRER LEUR TEMPS DE TRAVAIL EUX-MÊMES, IMMÉDIATEMENT OU A POSTÉRIORI. AU MIEUX, L'OUTIL GÉONET NE LE LEUR PERMET PAS ; AU PIRE, LES CHEFS DE SERVICES NE LE VEULENT PAS !!!

C'est intolérable. Un système de défiance malsaine est mis en place par beaucoup de commissaires qui démontrent le peu de considération et de confiance qu'ils ont vis-à-vis de leurs collaborateurs directs.

➡ LES OFFICIERS DEVAIENT POUVOIR GÉRER LE TEMPS DE TRAVAIL DE LEURS EFFECTIFS AVEC LES NOUVELLES RÈGLES DE L'APORTT POUR TOUS - ON LEUR REFUSE CE DROIT ÉLÉMENTAIRE ET NÉCESSAIRE À TOUT COMMANDEMENT !

➡ TOUS DEVAIENT COMPTABILISER LEUR TEMPS DE TRAVAIL, COMMISSAIRES, OFFICIERS ET GRADÉS ET GARDIENS ET EN AUCUN CAS IL N'ÉTAIT QUESTION DE BADGEAGE !

Au final, seuls les officiers comptabilisent leur temps de travail au moyen d'un outil archaïque et hyper-rigide, absolument pas adapté.

LES OFFICIERS ONT DONC UN SENTIMENT PLUS QUE JUSTIFIÉ DE MÉPRIS, D'INFANTILISATION ET DE DÉGRADATION.



SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE DÈS LORS AUX OFFICIERS DE CESSER TOUT BADGEAGE VIA GEONET TOUT EN MAINTENANT LA COMPTABILISATION DES HEURES DIFFÉREMMENT. LES OUTILS D'ENREGISTREMENT DU TEMPS DE TRAVAIL SONT OBSOLÈTES ET INADAPTÉS ; L'ADMINISTRATION DOIT TROUVER UN SYSTÈME PLUS SIMPLE BASÉ SUR LA CONFIANCE.

En l'état, SYNERGIE-OFFICIERS votera contre tout texte lié au temps de travail des officiers en comité technique.

SYNERGIE-OFFICIERS demande un moratoire sur l'application du texte et la mise en place sans délai d'une réunion afin de mettre à plat ce dossier et trouver des solutions alternatives à celles actuellement proposées aux officiers.

Pour rappel, SYNERGIE-OFFICIERS a toujours demandé le maintien de la latitude opérationnelle, mais n'a pas été suivi, ni par l'autre syndicat, ni par l'administration ; de même que la mise en place d'un statut d'article 10 pour tous les officiers, avec une véritable allocation de service pour tous, proposition là encore rejetée par l'administration.

SYNERGIE-OFFICIERS, ardent défenseur du corps de commandement et seul initiateur du statut de cadre des officiers, est le seul syndicat à avoir toujours assumé les conséquences de ce positionnement en catégorie A, notamment par l'application de la latitude opérationnelle en lieu et place des heures supplémentaires.

SYNERGIE-OFFICIERS NE LAISSERA PAS LE CORPS DES OFFICIERS SE FAIRE HUMILIER ET RÉTROGRADER COMME TEL.

SYNERGIE-OFFICIERS S'INTERROGE : COMMENT DE TELS COMPORTEMENTS SONT-ILS ENCORE POSSIBLES EN 2020 DE LA PART D'UNE CERTAINE HIÉRARCHIE QUI RESTE AUTOCENTRÉE, HORS-SOL ET MÉPRISANTE ?

TOUT CECI EST PLUS QU'ARCHAÏQUE... LE RESPECT NE DEVRAIT PAS ÊTRE UNILATÉRAL...

SOIT LES MODALITÉS ÉVOLUENT, SOIT IL FAUDRA TROUVER UN RÉGIME IDENTIQUE POUR TOUS LES CADRES DE CATÉGORIE A DE LA POLICE NATIONALE.

Le Bureau National

SYNERGIE
OFFICIERS